

PRÉFÈTE DE LA HAUTE-SAÔNE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service environnement et risques

24, boulevard des Alliés – BP 389 –
70014 VESOUL CEDEX

Mél : ddt-bfc@haute-saone.gouv.fr

**FORMULAIRE DE CANDIDATURE
À UN POSTE DE LIEUTENANT DE
LOUVETERIE sur l'UGC de l'Ermitage**

Département de la Haute-Saône

Période du 1^{er} septembre 2020 au 31 décembre 2024

NOM : Prénom :

Date de naissance ¹ :

Adresse de la résidence principale :

Code Postal : Ville :

Téléphone fixe : Portable :

Mél :

Conditions de nomination des lieutenants de louveterie :

Je déclare : (cochez les cases correspondantes)

Être de nationalité française (*joindre une photocopie recto-verso de la carte d'identité valide*)

Jouir de mes droits civiques (*joindre la photocopie de la carte d'électeur*)

Résider en Haute-Saône ou dans un canton limitrophe (*fournir une attestation de domicile*)

Détenir un permis de chasser depuis au moins cinq ans (*joindre la photocopie recto-verso du permis de chasser*)

Être en condition physique compatible avec l'exercice de la fonction de lieutenant de louveterie (*joindre le certificat médical d'un médecin agréé datant de moins de 2 mois²*)

Justifier de compétences cynégétiques (connaissance du monde cynégétique, connaissance des espèces de la faune sauvage, connaissance de la réglementation, aptitude à diriger et à encadrer)

Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale en matière de chasse, de pêche et de la protection de la nature (*joindre l'extrait n° 3 du casier judiciaire vierge sur le site internet <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml>, le bulletin N° 2 est demandé par la DDT*)

1 Le mandat de lieutenant de louveterie prendra fin à la date du 75^{ème} anniversaire

2 Le certificat médical mentionnera les affections médicales ou infirmités rendant dangereuse la pratique de la chasse (R.423-25 du code de l'environnement) :

- Toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment, précise et sûre ;
- Toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ;
- Toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ;
- Toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.

Questionnaire :

◆ Exercez-vous une activité commerciale liée à la chasse ? - Si oui, laquelle ? :

◆ Quel temps moyen pensez-vous pouvoir consacrer à la Louveterie par semaine ?:

◆ De quels moyens disposez-vous ? (véhicule, armes, chiens...) :

◆ Quelles fonctions exercez-vous au titre de la chasse (par exemple : garde-particulier, membre d'un bureau de Société de Chasse, administrateur de la fédération de chasse ...)

◆ Êtes-vous détenteur d'un plan de chasse en Haute-Saône à votre nom ? Si oui, indiquer la commune et le numéro de plan de chasse

Oui Non

Commune : N° de plan de chasse :

◆ Êtes-vous assermenté au titre de la police de la chasse ? Si oui, quel secteur et pour qui ?

Oui Non

Secteur : Pour qui :

◆ Motivations à exercer la fonction de lieutenant de louverie (compétences cynégétiques, territoires de chasse fréquentés, expérience dans l'organisation des battues, capacité d'écoute et de gestion des conflits ...)

Engagement :

Je m'engage pendant toute la durée de mon mandat : (cochez les cases correspondantes)

à entretenir à mes frais, soit au moins 4 chiens courants réservés exclusivement à la chasse au sanglier ou du renard, soit au moins 2 chiens de déterrage.

Nombre de chiens : Race :

Adresse du chenil :

Code Postal : Ville :

à porter dans l'exercice de mes fonctions la commission et l'insigne permettant de justifier de la qualité de lieutenant de louveterie ainsi qu'une tenue correcte composée d'éléments vestimentaires permettant d'identifier ma fonction et figurant dans la tenue de mission telle que définie à l'article 10 de l'arrêté du 14 juin 2010 modifié ;

à ne pas exercer d'activité pouvant entraîner des conflits d'intérêt ou une incompatibilité avec les missions de lieutenant de louveterie ;

- à informer la DDT de la Haute-Saône, dans les meilleurs délais, de toute condamnation, retrait de permis de chasser ou de permis de conduire.

à signer la charte de déontologie des lieutenants de louveterie sans réserve ou avec les réserves suivantes (*à préciser*) :

A

Le,

Signature :

Cadre réservé à la DDT

Reçu le :

Avis

Avis favorable

Avis défavorable

Motif :
.....
.....
.....
.....
.....